



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
10 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau,
Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par le soussigné, M. Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue à l'hôtel de ville sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello à 20 h 00 le 10 mai 2022 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Présentation des états financiers
2. Dépôt du rapport financier 2021 par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton
3. Embauche d'un(e) journalier(ière) volant(e)

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 mai 2022 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 5 mai 2022, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 5 mai 2022

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
10 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des états financiers (REPORTÉ)
5. Dépôt du rapport financier 2021 par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (REPORTÉ)
6. Embauche d'un(e) journalier(ière) chauffeur-opérateur
7. Période de questions des citoyens
8. Levée de la séance extraordinaire



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
10 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **10 mai 2022, à 20 h 00 à l'hôtel de ville** sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Benoit Millette et Dominique Primeau.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau a motivé son absence.

Une personne dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Avis de convocation

Le directeur général agréé, Monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-122

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Présentation des états financiers à 18 h 00 (REPORTÉ)

Les états financiers ont été présentés le 10 mai 2022 au directeur général agréé et greffier-trésorier ainsi qu'aux membres du conseil.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-__ (REPORTÉ)

Dépôt du rapport financier 2021 par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions prévues dans le *Code municipal du Québec*, _____ et _____, comptables agréés, représentants la firme Raymond Chabot Grant Thornton déposent le rapport financier vérifié de l'année 2021.

Il est proposé par _____

RÉSOLU

QUE ce conseil entérine ledit rapport financier 2021 déposé à la séance extraordinaire du conseil de mai 2022 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

D'AUTORISER le paiement final des honoraires pour la préparation des rapports financiers 2022 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Embauche d'un(e) journalier(ière) chauffeur-opérateur**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-123

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste été complété et qu'il y a plusieurs candidats qui ont fait demande;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues ont été complétées;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur général agréé, monsieur Mario B. Briggs, ont été présentées au Conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER les recommandations du directeur général agréé et d'embaucher monsieur Jean-Guy Lafontaine à titre de journalier(ière) chauffeur-opérateur régulier temps plein;

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2022 - décembre 2026;

QUE l'échelle salariale sera celle prévue à la classe 3 échelon 5;

QU'il soit entendu que M. Jean-Guy Lafontaine entrera en poste en tant que journalier(ière) chauffeur-opérateur à compter du 16 mai 2022.

**RÉSOLUTION
2022-05-123
ABROGÉE LE
17 MAI 2022 PAR
LA RÉSOLUTION
2022-05-129**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Période de questions aux citoyens à 20 h 04

Une personne dans l'assistance.

Questions :

- Installation des quais
- Nettoyage des parcs
- Balayage des rues

8. Levée de la séance extraordinaire à 20 h 11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-124

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, madame Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 22 Juin 2022.



Nicole Laflamme
Mairesse



Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier